

DELIBERATION N° 2 DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

OBJET : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Le vingt-sept novembre deux mille vingt-trois à quatorze heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de La Garde régulièrement convoqué en date du 24 novembre 2023, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Hélène ARNAUD-BILL, Maire. Elle procède à la nomination de M. AMARIT en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Mme Hélène ARNAUD-BILL; M. Jean-Louis MASSON; M. Franck CHOUQUET; Mme Marie-Hélène CHARLES; M. Alain DUMONTET; Mme Martine BLANC; M. Alain FUMAZ; Mme Sophie OURDOUILLE; M. Jean-Eric LODEVIC; Mme Janig GUE; Mme Hélène DELSANTO; M. Jean-Claude MARASTONI; M. Christian GASQUET; M. Michel GUILLOUZIC; M. Alain JOUOT; Mme Martine DE SANTIS; M. André BAULON; Mme Brigitte MORILLION; Mme Josiane BERCET; M. Olivier CHELLE; M. Gilles BROYER; M. Jean-Marc ANNEVILLE; Mme Céline MURENA; M. Florian JONET; Mme Wahida ZAMOURI; M. Olivier CHARLOIS; M. Cyril AMARIT; Mme Flora MARTINO; Mme Joëlle ANTOINE; Mme Julia PEIRONET BREMOND; Mme Mireille CHABOT.

Représentés : Mme Bouchra BARIHAM donne procuration à M. Alain DUMONTET; Mme Laure-Hélène BAUMANN donne procuration à Mme Céline MURENA; Mme Viviane CHASTANT donne procuration à Mme Julia PEIRONET BREMOND

Absent excusé : M. Michel CAMATTE

AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	35	EN ENERCICE	35	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION	34	PRESENCE PHYSIQUE	31	QUORUM PHYSIQUE	16
--------------------------------	----	-------------	----	-------------------------------------	----	-------------------	----	-----------------	----

RAPPORTEUR : MADAME HELENE DELSANTO

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (loi ATR), faisant obligation aux communes d'organiser un Débat d'Orientations Budgétaires. Celui-ci doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen, du budget primitif de l'année à venir,

VU l'article 107 de la loi n° 2015-991 en date du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1, qui prévoit qu'à l'issue du débat le Rapport sur les Orientations Budgétaires doit faire l'objet d'un vote,

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

VU le Règlement Budgétaire et Financier de la Commune,

VU le Rapport sur les Orientations Budgétaires, ci-annexé, retraçant les informations nécessaires au Débat d'Orientations Budgétaires,

VU l'avis de la commission municipale FINANCES / COMMANDE PUBLIQUE / ECONOMIE / EMPLOI en date du 8 novembre 2023,

CONSIDERANT que ce rapport ci-annexé doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote.

OUÏ LES EXPLICATIONS DU RAPPORTEUR,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ARTICLE 1 : **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires préalable au vote du budget primitif 2024 et de la transmission de son rapport.

ARTICLE 2 : **APPROUVE** la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2024 de la commune de La Garde.

ARTICLE 3 : **INFORME** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Le (la) secrétaire de séance,



Le Maire,



A LA MAJORITE :

POUR : 27

CONTRE : 7 - (Mme Viviane CHASTANT, Mme Wahida ZAMOURI,
M. Olivier CHARLOIS, M. Cyril AMARIT, Mme Joëlle ANTOINE,
Mme Julia PEIRONET BREMOND, Mme Mireille CHABOT)

Délibération rendue exécutoire par sa publication le 01 décembre 2023.



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR LE BUDGET 2024

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Locales

CONSEIL MUNICIPAL du 27 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20231127-DEL2023110002-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs groupements. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

C'est une étape essentielle de la vie démocratique d'une ville. Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'un vote sur la base du rapport présenté.

Le rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre. Il fait l'objet d'une publication.

PREAMBULE

Les années 2022 et 2023 ont été marquées par une crise mondiale qui a généré des tremblements dans l'économie mondiale. Aux difficultés d'approvisionnement, se sont ajoutées les hausses des coûts et la pénurie de main d'œuvre.

Aujourd'hui, nous connaissons une inflation à des niveaux inconnus depuis les années 80. Cette crise a eu pour conséquences, à l'échelle nationale et locale, la flambée des prix de l'énergie, l'explosion des coûts des matières premières et l'alimentation avec des ruptures de stock chez les fournisseurs. L'effet rareté matières devient très couteux pour les collectivités territoriales.

La prospective budgétaire devient ainsi un exercice délicat et critique au regard de la réalité des chiffres : les revalorisations du point d'indice de la fonction publique, indispensables pour restaurer du pouvoir d'achat, la baisse des dotations, l'augmentation très significative du coût de l'énergie, l'explosion des prix des matières premières, ...

Dans ce contexte, l'État est plus que jamais absent. Il continue à réduire les ressources et n'adapte pas ses dotations, ni aux ressources des villes bien gérées ni à l'inflation record.

Aussi, avec cette complexité et ces difficultés, nous continuons à présenter au conseil municipal des orientations budgétaires réalistes et en accord avec nos capacités financières afin de voter un budget équilibré et sincère, et qui répondent aux attentes prioritaires et quotidiennes des Gardéens.

Le débat d'orientation budgétaire de l'année 2024 s'appuie sur le présent rapport d'orientation budgétaire détaillant les engagements pluriannuels envisagés, la composition et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

La poursuite d'une gestion financière rigoureuse et le maintien d'un haut niveau de services sont les fils conducteurs de nos années de gestion depuis 2021.

Nos services sont toujours aux avant-postes et s'adaptent au quotidien pour faire face aux évolutions nécessaires pour que nos missions publiques restent en phase avec les attentes des habitants.

A cela s'ajoute l'accélération de la transition écologique. Les différentes actions qui seront menées les prochaines années restent empreintes de cette volonté de préserver notre environnement et infusent les différentes politiques publiques mises en œuvre par la Commune.

Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20231127-DEL2023110002-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

1 – LE CONTEXTE

Depuis 2020, nous traversons une période jalonnée de crises économiques, financières, sanitaires, sociales. A la pandémie de la Covid 19 se sont ajoutées rapidement de multiples tensions géopolitiques, d'une rare intensité sur l'ensemble des continents, aboutissant à la guerre, dont le conflit russo-ukrainien constitue malheureusement le fait le plus marquant et le plus impactant de ces derniers mois.

Cette guerre aux frontières de l'Europe s'est rapidement traduite par une crise économique marquée par le retour d'une inflation importante, inflation déjà émergente lors de la reprise dite « post Covid » à l'été 2021.

Conséquence d'une demande accrue et d'une offre parfois volontairement contrôlée, le renchérissement des matières premières et des énergies, notamment, a engendré un niveau d'inflation jamais atteint depuis 30 ans, ainsi qu'un changement drastique dans la conduite des politiques monétaires menées par les banques centrales. Le taux des emprunts à 15 ans est ainsi passé de 0,56 % en 2020 à 4,18 % en août 2023. A titre d'exemple, pour un emprunt de 10 M€ en 2020, les intérêts du prêt correspondaient à 0,5 M€ ; aujourd'hui ils s'élèvent à 3,3 M€, soit quasiment sept fois plus.



Pour aider les acteurs économiques, l'État français, comme la plupart des Etats modernes dans le monde, est intervenu dans les rouages de l'économie sous diverses formes (subventions, prêts remboursables, boucliers tarifaires...) se traduisant au final par un déficit budgétaire toujours plus marqué et un niveau d'endettement abyssal générant, du fait de la hausse des taux, une charge d'intérêts jamais atteinte.

Impact sur les fondamentaux de l'économie

La croissance du PIB ne serait que de 0,9 % environ en 2023 et de même ampleur en 2024, pour commencer à présenter un petit rebond en 2025.

La Banque de France attribue ce faible regain d'optimisme à la normalisation de la situation énergétique. Les prix se calmeraient fortement après leur flambée dans le sillage du déclenchement de la guerre en Ukraine, et le risque d'une rupture d'approvisionnement s'éloignerait.

La consommation des ménages, en léger repli en 2023, devrait ainsi regagner + 0.9 % en 2024 et + 0.5 % en 2025. Elle profiterait ainsi du reflux de l'inflation, mais la hausse des taux d'intérêts initiée par la Banque Centrale Européenne (BCE) pour freiner cette dernière pèserait alors sur les investissements se traduisant par une conjoncture économique mondiale moins favorable aux exportations françaises.

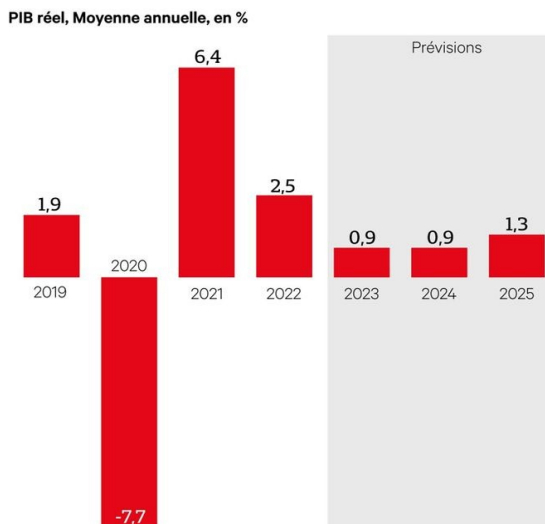
Après une flambée en 2022 et un pic au deuxième trimestre de cette année, la décreue de l'inflation s'annonce plus marquée au second semestre, jusqu'à atteindre tendanciuellement 4.2 % en fin 2023 (hors énergie et alimentation). La détente serait plus prononcée à partir de 2024, avec une hausse des prix limitée à 2,6 % et qui

ralentirait encore à 1,8 % en 2025.

Accusé de réception en préfecture
N° 21-1022
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

Notre construction budgétaire tiendra compte de ces niveaux toujours importants qui se répercutent directement sur l'évolution de nos charges de fonctionnement et nos dépenses d'équipement.

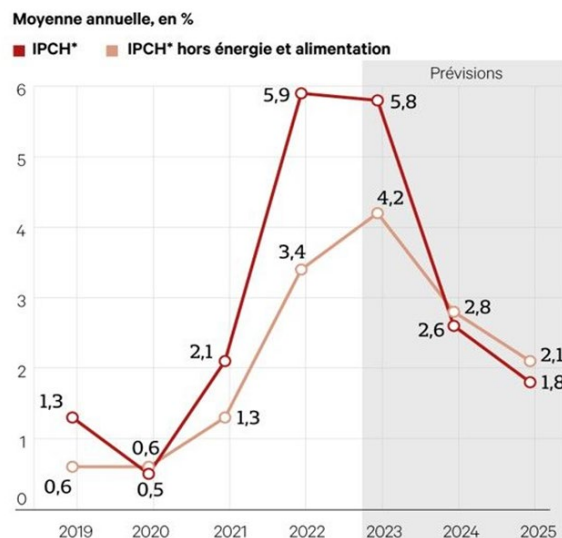
Les prévisions de croissance de la Banque de France



SOURCE : BANQUE DE FRANCE



Les prévisions d'inflation de la Banque de France



*INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION HARMONISÉ
SOURCE : BANQUE DE FRANCE



Le marché de l'emploi montre des signes inquiétants avec un nombre de défaillance d'entreprises plus élevé qu'avant la pandémie.

La seconde moitié de l'année 2023, mais surtout l'année 2024, serait celles du retournement de la courbe du chômage, ce dernier passant de 7,2 % actuellement à 7,9 % à la fin de l'année prochaine.

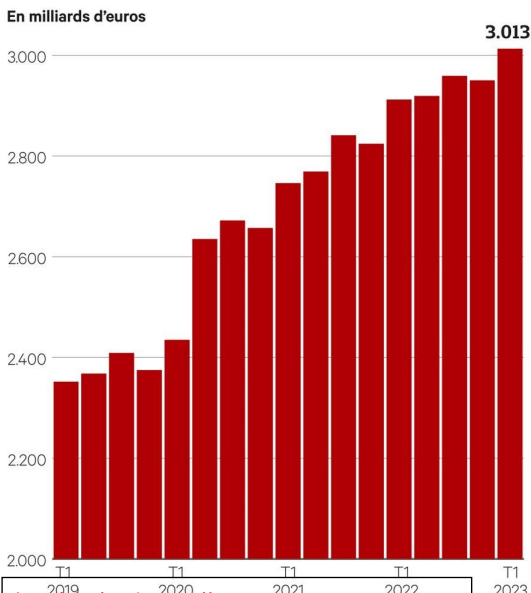
D'année en année, le niveau de la dette publique s'envole.

En valeur absolue, elle a franchi le seuil des 3 000 milliards d'euros en 2023.

La croissance, pour les trois années à venir, ne devrait pas être assez dynamique pour redresser les finances publiques, malgré des économies envisagées pour le budget de l'Etat.

Après une stabilisation à 4,8% en 2022 et 4,9% en 2023, le déficit public serait ramené à 4,4% en 2024.

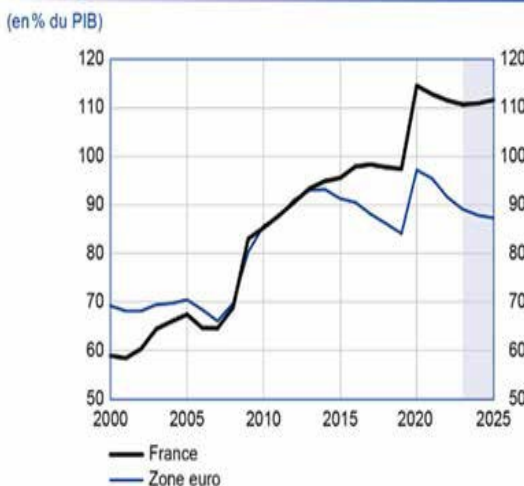
Evolution de la dette publique



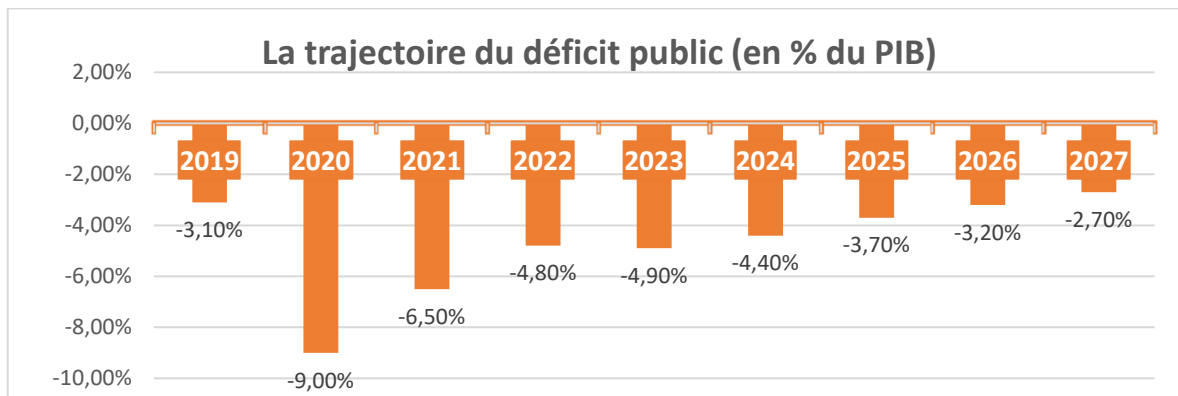
Accusé de réception en préfecture
082 24 89 000
22-20231127-DEL2023110002-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023



Graphique 12 : Dette publique en France et en zone euro



Sources : Insee et Eurostat jusqu'en 2022, projections Banque de France et Eurosysteme sur fond bleu.



Le Projet de Loi de Finances 2024

D’ores et déjà, certains jalons du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2024 ont été posés.

Le budget de l’État est annoncé en baisse de 16 milliards d’euros grâce notamment à la fin progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique.

Nos prévisions intégreront dès lors la non reconduction de l’ « amortisseur électricité » créé en 2023, et auquel la commune émergeait.

Les concours financiers seraient appelés à participer au verdissement des dépenses publiques.

Le PLF prévoit ainsi la pérennisation et l’augmentation de l’enveloppe du Fonds vert créés en 2023, ainsi que la fixation d’un objectif de financement de projets concourant à la transition écologique à hauteur de 30% pour l’enveloppe de la DSIL - Dotation de Soutien à l’Investissement Public Local

	Enveloppe 2024	Objet
Fonds vert	2,5 Mds€	En priorité la rénovation des écoles Toutes actions renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l’adaptation (prévention des inondations, recul du trait de côté) ou encore l’amélioration du cadre de vie (recyclage des friches).

	Enveloppe 2024	Objet
DSIL	570 M€ + 111M€ de DSIL exceptionnelle dans le cadre du plan de relance 30 % de l’enveloppe dédié à des projets concourant à la transition énergétique	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes ; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d’habitants

Dans ce PLF, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), déjà non-indexée sur l’inflation en 2023, serait très légèrement revalorisée en 2024 restant toutefois en baisse en euros constants.

L’augmentation de l’enveloppe de 220 millions d’euros de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) seraient décomposée comme suit :

- > 90M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
- > 100M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
- > 30 M€ pour la Dotation d’Intercommunalité (DI)

Enfin, le PLF prévoit l’extension du périmètre du FCTVA aux dépenses relatives aux aménagements de terrain.

Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20231127-DEL202311002-DE
Date de réception : 05/12/2023

2 – LES HYPOTHESES DE CONSTRUCTION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2024

LA GARDE toujours dans l'action

Dans ce contexte général anxiogène, et en dépit de ces éléments défavorables, la commune de La Garde va redoubler d'énergie pour continuer à rester dans l'action pour son territoire et ses administrés.

Les grands axes du Budget primitif 2024 respecteront nos engagements de bon emploi et valorisation des deniers publics :

- **En faveur de tous les publics, des plus jeunes au plus âgés, avec le maintien d'un haut niveau de service,**
- **dans un objectif réaffirmé de favoriser les investissements en faveur de la préservation de l'environnement**

La bonne gestion financière de la Ville lui permet d'afficher une situation financière saine lui permettant de faire face à un environnement économique dégradé.

Afin d'assurer complètement ses missions, dans un contexte tendu, la commune peut compter sur les marges financières qu'elle a constituées depuis 2001.

2.1 - EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Au regard des perspectives d'évolution des coûts des fluides et au vu du désengagement de l'Etat, les charges de fonctionnement vont mécaniquement continuer à augmenter. Le coût des mesures salariales décidées par l'Etat va également alourdir les dépenses.

A. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général correspondent aux coûts de fonctionnement de nos services et équipements. Ces charges, dont la progression a été maîtrisée jusqu'en 2022 (effet covid neutralisé), ont connu un important ressaut en 2023 de l'ordre de 18 % du fait de l'inflation, et plus particulièrement de la hausse du coût des énergies. Il est attendu une progression encore soutenue au titre de 2024 liée aux coûts des fluides (*) et principalement de l'électricité mais également à la hausse des tarifs du Syndicat Intercommunal de la Restauration Collective (entre 5 et 7%).

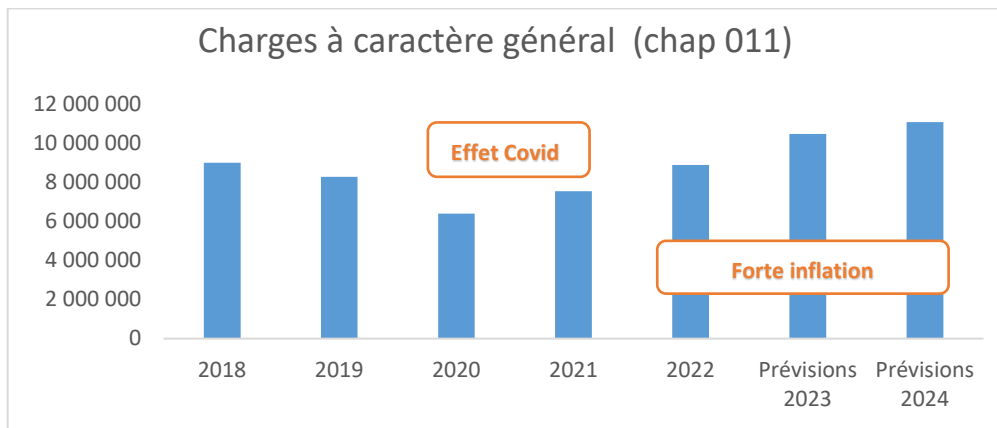
Nous continuerons à maîtriser de façon optimisée nos autres dépenses sur ce chapitre tout en assurant un haut niveau de service avec le maintien de toutes nos actions en faveur de tous les publics.

En 2023, la Commune a fait le choix de développer des actions qui ont fait leurs preuves depuis plusieurs années déjà. On peut citer la hausse du nombre place aux semaines à thèmes ou encore de pass-point citoyen, mais elle a aussi développé avec succès de nouveaux services tels que : le centre sportif pôle multisports durant l'été, les actions en faveur du savoir nager, la reprise en régie du CLAE avec l'augmentation du nombre d'enfants accueillis, le relais petite enfance, la maison des parents, l'inclusion numérique.

Estimation du chap. 011 en 2024 : 11 100 K€

Evolution des charges de fluides : Nous avons estimé une hausse des prix de l'électricité et du gaz à hauteur de 10%, ce qui couplé à la suppression de l'amortisseur électricité, reviendrait à une augmentation de 450 000 € de ce poste de dépense. En cumulé sur la période 2021/2024, la hausse cumulée des charges de fluides est estimée à 2.8 millions d'euros. La commune s'est engagée déjà depuis plusieurs années dans une démarche écoresponsable d'installations généralisées de leds et a décidé dès 2022 de renforcer ces travaux spécifiques mais aussi de développer le photovoltaïque dans un objectif de baisse de ses consommations.

Les 1ères données d'analyse sont positives avec par exemple une baisse de la consommation de 34% du gymnase Bernard Chabot.



B. Les charges de personnel (chapitre 012)

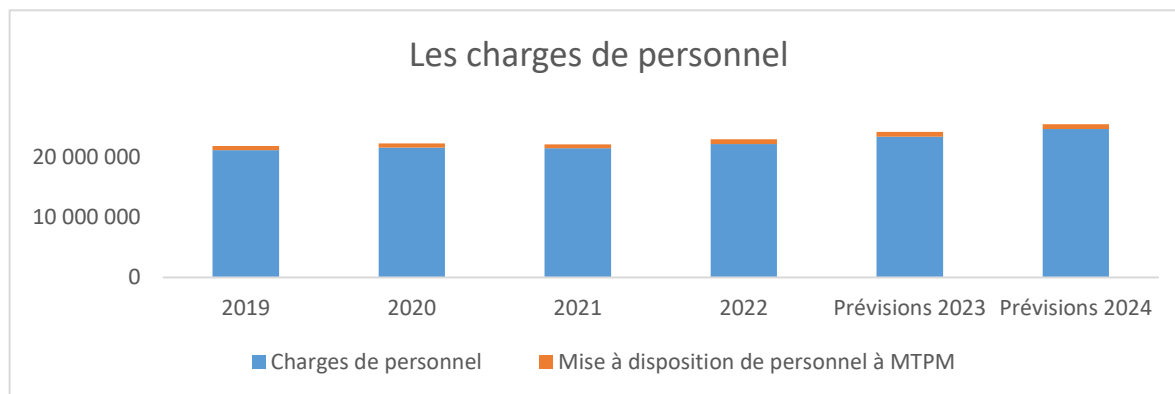
En raison des mesures nationales (revalorisations successives du point d'indice en juillet 2022 et juillet 2023 notamment) les charges de personnel ont connu en 2023 une augmentation très sensible.

La progression attendue en 2024 devrait être également importante du fait des effets des mesures passées impactant le budget sur une année pleine, mais également des nouvelles mesures gouvernementales prises, notamment, pour compenser les effets de l'inflation (attribution de 5 points d'indice à compter du 1^{er} janvier 2024 pour tous les agents publics, revalorisation du SMIC, ...).

Nos prévisions tiendront compte de ces décisions et anticiperons également une nouvelle hausse du point d'indice. Elles tiendront compte également du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) correspondant à la variation automatique de la masse salariale en application des avancements d'échelons et de grades, et des promotions internes, mais aussi de la revalorisation des tickets restaurant de 1€ au 1^{er} juin 2024.

Par ailleurs, la Commune étudie, malgré son caractère facultatif, le versement de la prime pouvoir d'achat décidée par l'Etat pour ses agents.

Estimation du chap. 012 en 2024 : 25 500 K€



➤ La structure des effectifs

Effectifs

➤ 546 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022

- > 374 fonctionnaires
- > 53 contractuels permanents
- > 119 contractuels non permanents



➤ Aucun contractuel permanent en CDI

➤ 5 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➤ Précisions emplois non permanents

➤ 1 contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé

➤ 10 contractuels permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

➤ 1 recrutement intervenu en 2022 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

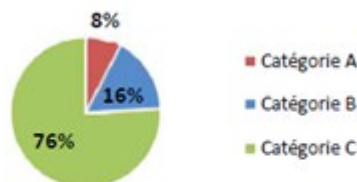
Accusé de réception en préfecture
083-218-00622-2023-127-DEL2023-10002-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de publication : 05/12/2023

Caractéristiques des agents permanents

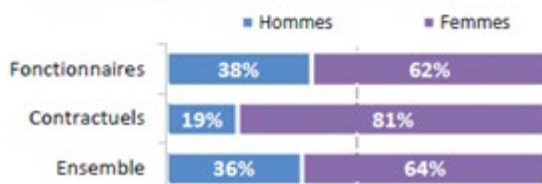
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	28%	15%	26%
Technique	47%	47%	47%
Culturelle	4%	4%	4%
Sportive	1%		1%
Médico-sociale	10%	26%	12%
Police	6%		5%
Incendie			
Animation	3%	8%	4%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut



Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	38%
Adjointes administratifs	18%
Auxiliaires de puériculture	6%
Agents de maîtrise	6%
Rédacteurs	5%

- Les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	12 772 934 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	2 255 011 €	2 414 823 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	373 181 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	114 997 €	
Supplément familial de traitement :	62 754 €	
Indemnité de résidence :	269 983 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

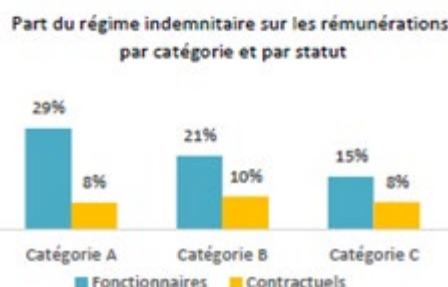
Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	61 419 €		36 071 €	s	29 121 €	23 106 €
Technique	59 351 €		39 293 €	s	28 994 €	23 762 €
Culturelle	53 889 €		36 386 €	s	28 158 €	s
Sportive			31 741 €		s	
Médico-sociale	41 118 €	s	30 035 €	23 693 €	27 900 €	22 139 €
Police	s		s		35 827 €	
Incendie						
Animation			34 704 €	s	28 470 €	22 629 €
Toutes filières	54 959 €	s	34 660 €	24 757 €	29 418 €	23 400 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 17,65 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	18,48%
Contractuels sur emplois permanents	8,68%
Ensemble	17,65%



Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20231127-DEL2023110002-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

➤ **La durée effective du travail dans la commune (informations de la délibération n°17 du 11-12-17)**

La durée de travail hebdomadaire est fixée à 37 heures soit 1687 heures annuelles pour 228 jours travaillés selon les modalités suivantes exposées ci-après.

La durée hebdomadaire de travail, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder 48 h au cours d'une même semaine ou 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives.

La durée quotidienne ne peut excéder 10 heures sur une amplitude journalière de 12 heures. Le repos quotidien est au minimum de 11 heures.

Des dérogations à cette durée hebdomadaire peuvent être autorisées lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient pour une période limitée ou en matière de protection des biens et des personnes ou de nécessité de continuité du service public.

La journée de solidarité ainsi que les ponts font l'objet d'un débit de jours de RTT.

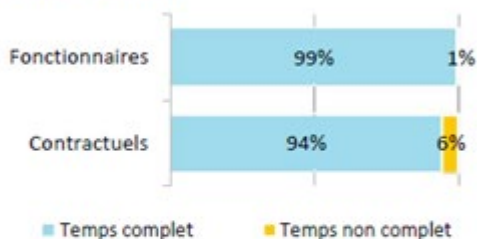
Cycle de travail de base (hebdomadaire)	
5 jours travaillés	7 h 24 par jour
Nombre de congés annuels	25
Nombre de jours de RTT	12

Modalités d'attribution des RTT selon la quotité de travail :

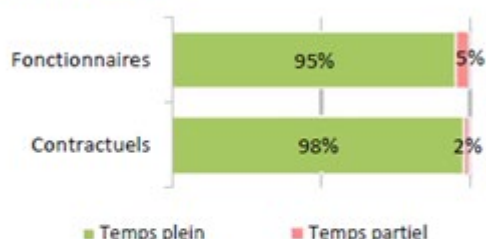
Quotité de travail	Nombre de jours R.T.T.
100%	12 jours
90%	11 jours
80%	10 jours
70%	8 jours
60%	7 jours
50%	6 jours

— Temps de travail des agents permanents

➤ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➤ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➤ Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Administrative	1%	0%
Technique	1%	4%

➤ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
7% des femmes à temps partiel

➤ **L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.**

L'autorité territoriale, et la DRH en partenariat avec les équipes de direction s'attachent prioritairement à mener une politique active, notamment pour inscrire davantage les agents dans la gestion de leur carrière et les services dans la gestion de leur organisation tout en maintenant un équilibre budgétaire.

Approbé en conseil municipal le 05/12/2023
083-218300622-20231127-DEL2023110002-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

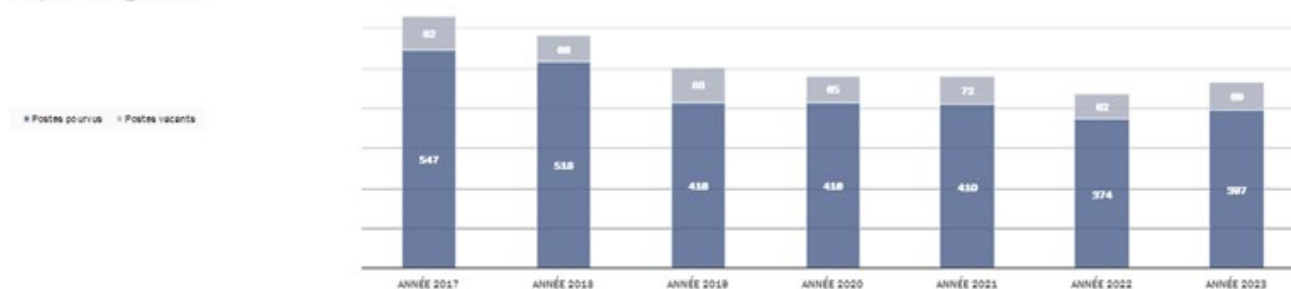
Certaines orientations stratégiques ont été affichées et priorisées telles que l'évolution professionnelle, la transition professionnelle de personnels en difficulté ou en demande de mobilité, ou encore l'évolution et l'adaptabilité des organisations et services par le développement des compétences métiers.

Par ailleurs, la collectivité a mis en place une dynamisation des modalités du recrutement. Les postes vacants sont attribués prioritairement en interne aux titulaires puis aux agents contractuels avant d'être ouvert en externe notamment sur les postes requérant une technicité particulière.

EVOLUTION DES EFFECTIFS
Mairie de la Garde

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Résumé du solde							
Postes pourvus	547	518	416	416	410	374	397
Postes vacants	82	66	88	65	72	62	69
Solde	629	584	504	481	482	436	466

Emplois budgétaires



Les baisses successives des effectifs entre 2017 et 2019 s'expliquent par les transferts des agents dans le cadre de la création de la Métropole, et entre 2020 et 2023, notamment par le fait que des postes, particulièrement sur les métiers en tension, n'ont pas encore été pourvus.

➤ **Facteurs de l'évolution des dépenses de personnel (2021-2023) :**

Année	Chap. 012	Observations
2021	22 169 139	Année post COVID Elections régionales GVT - Nomination concours
2022	22 985 067	Hausse du point d'indice de 3,5% au 01/07/2022 Hausse du SMIC au 01/05/2022 Reclassement indiciaires GVT - Nomination concours GIPA HS -Elections présidentielles et législatives
Estim 2023	24 100 000	Hausse du point d'indice de 3,5% au 01/07/2022 Hausse du point d'indice de 1,5% au 01/07/2023 Revalorisation du SMIC au 01/01/2023 Revalorisation du SMIC de 2,2% au 01/05/2023 Hausse de 8 points d'indice minimum de traitement Reclassement indiciaires GVT - Nomination concours GIPA

Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20231127-DEL2023110002-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

C. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Qui comprennent les subventions aux associations, au CCAS, à la Caisse des Ecoles, les redevances pour licences informatiques, les indemnités d’Elus et les contingents et participations obligatoires, sont prévues stables en 2024 : à 3 300 K€.

D. Les charges financières (chapitre 66)

S’agissant des charges financières, la Commune est très peu endettée et bénéficie d’intérêts faibles, de par le typage même de ces emprunts dont les taux sont nuls ou indexés sur le livret A, ce qui est un réel avantage en ces temps d’inflation et de hausse importante des taux d’intérêts.

Les intérêts d’emprunt devraient s’élever à 380 000€ en 2024, soit moins de 1% du total des dépenses de fonctionnement

E. Les autres charges de gestion (chapitre 014, 67, 68)

Le chapitre 014 « atténuation de produits » est attendu stable.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » devraient diminuer. Il a été marqué en 2023 par un nombre plus important qu’à l’accoutumée d’annulation de titre de TLPE, effet de la liquidation d’un nombre croissant d’entreprises.

Le chapitre 68 « dotations aux provisions » est prévu également en baisse.

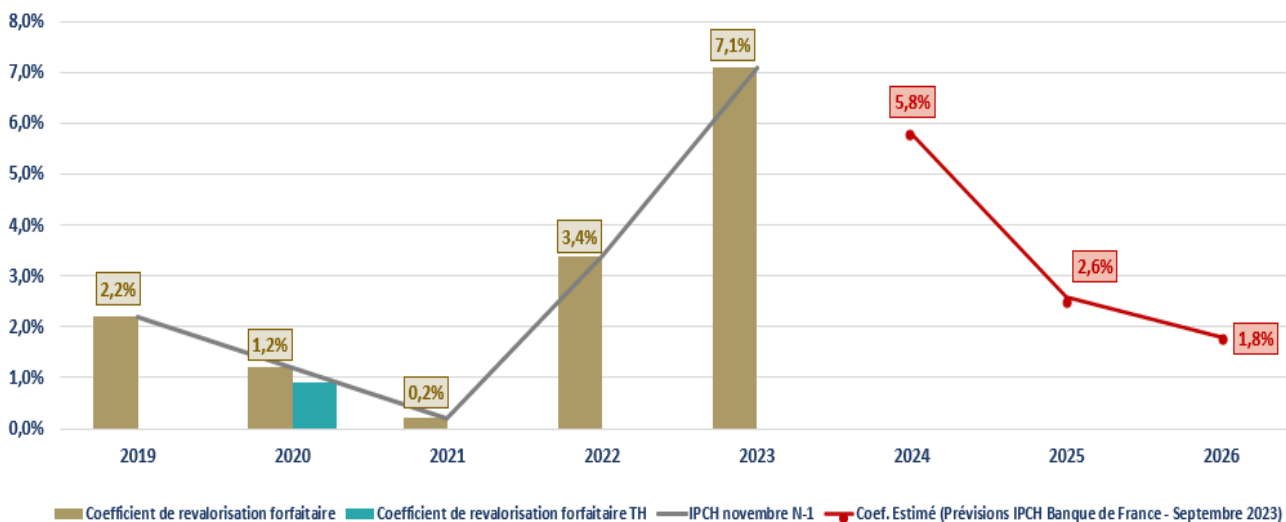
2.2 - EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT

A. La fiscalité – Taxes et dotations locales

Comme le prévoit l’article 1518 bis du Code Général des Impôts, les valeurs locatives foncières sont revalorisées chaque année en fonction de l’inflation constatée entre novembre N-2 et novembre N-1.

Cette révision était de 7.1% en 2023.

Nous partons sur une hypothèse de revalorisation des bases à hauteur de 5%, ce qui représente 3 points de moins par rapport à 2023.



Prévision Banque de France - septembre 2023

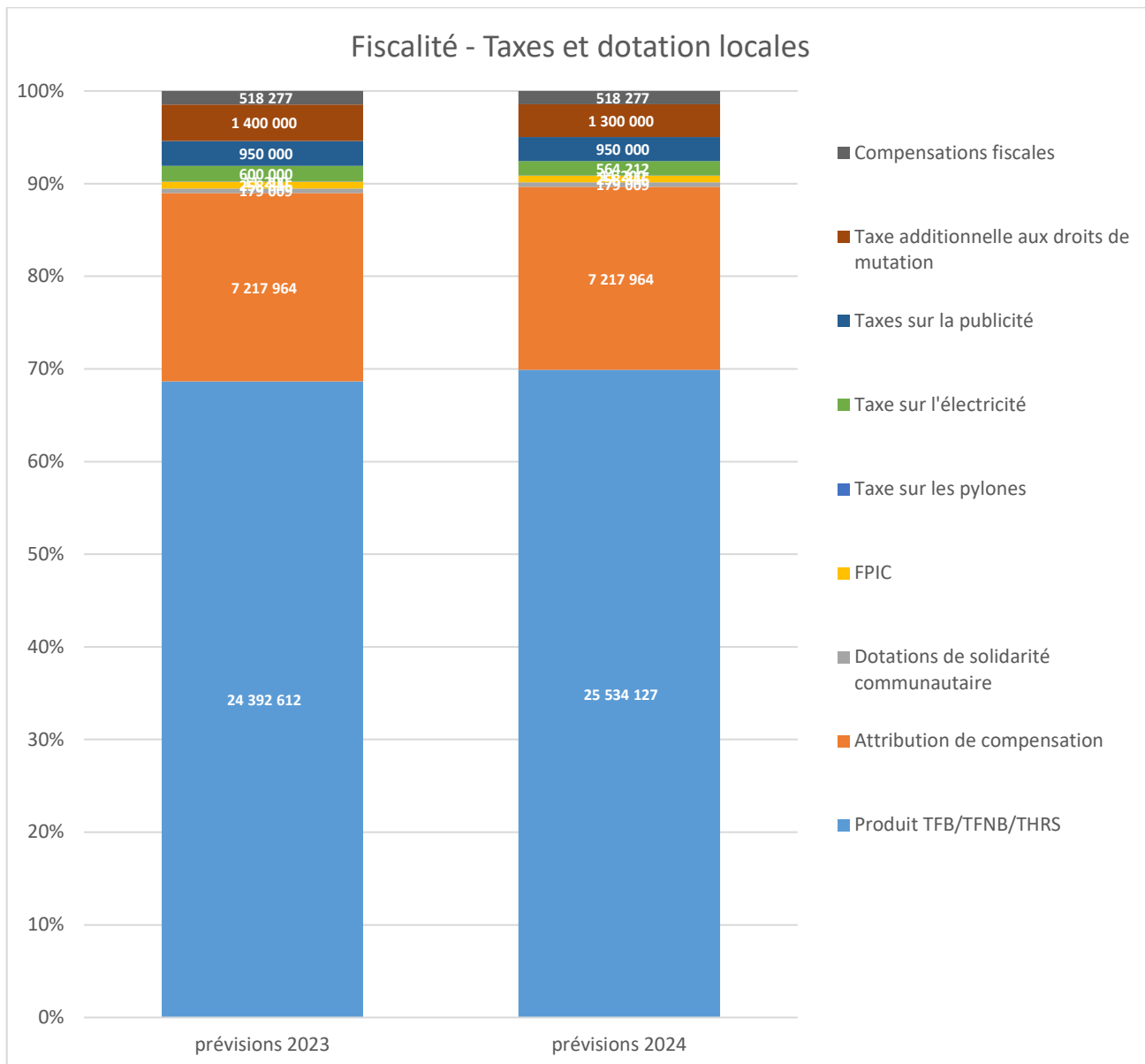
S’agissant des taux d’imposition, à ce stade de nos réflexions et au vu des incertitudes qui pèsent encore sur les variables d’ajustement, nous pouvons confirmer à minima la stabilité des taux voire l’amorce d’une diminution

S’agissant des autres recettes principales, la construction budgétaire s’appuiera sur :

> Une stabilité des dotations locales : DSC Communautaire Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), Taxe sur l’électricité

> Et la confirmation de la chute élevée des droits de mutation initiée en 2023 de l’ordre de 20%. En effet, avec la forte remontée des taux d’intérêts et la frilosité des banques concernant l’accord de crédits, le nombre de transactions pourrait ralentir de manière remarquable.

Service des Systèmes d'Information
083-218300622-20231127-DEL2023110002-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023



B. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Nous restons prudents sur les annonces gouvernementales de hausse de la DGF et prévoyons une stabilité du montant en 2024 de l'ordre de 1 400K€.

Pour rappel, en comparaison, le montant de DGF s'élevait 1 600 K€ en 2018 ce qui représente une baisse cumulée de près de 1 000K€ en 6 ans, et pour rappel de plus de 28 millions d'euros depuis 2012.

C. Les recettes des services – produits du domaine et Participations

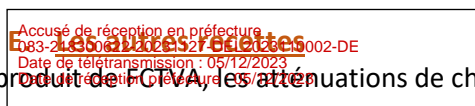
Ces ressources sont prévus stables en 2024 de l'ordre au cumul de 4 800K€

D. Les reprises sur provisions

Depuis de nombreuses années, dans une logique d'anticipation et de prise en compte des risques, la commune a constitué de nombreuses provisions.

Le PPI 2020/2026 a été conçu sur la base de la reprise d'une partie de ces provisions lors de la survenance du besoin. Ainsi en 2022, une reprise de 3 000 K€ a été faite pour le financement de la phase 1 des travaux de la falaise de Massacan et une partie du projet de confortement du Rocher.

En 2024, nous recourrons à la reprise de provisions pour faire face à la montée en puissance de la réalisation de notre PPI.



Le produit de CIVA, les atténuations de charges sont prévues stables en 2024 de l'ordre de 15 000€.

2.3 – L'EPARGNE BRUTE ET LA DETTE

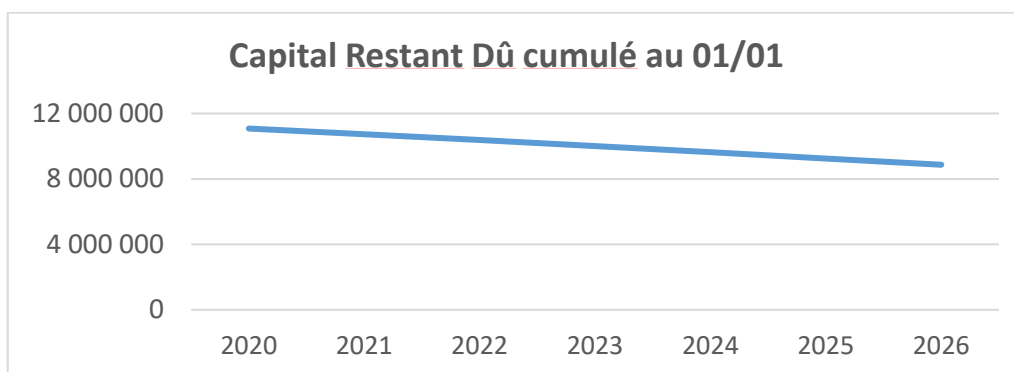
Pour 2023, malgré la forte inflation et le développement des services offerts à la population, et grâce aux effets conjugués d'une optimisation maximale de l'utilisation des deniers publics et de l'ajustement du taux de taxe foncière, nous anticipons une épargne préservée.

Pour 2024, malgré une inflation qui reste élevée et une incertitude sur l'évolution des fluides, notre objectif est de maintenir un niveau d'autofinancement satisfaisant.

	2020	2021	2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Epargne brute	7 631 551 €	3 599 646 €	10 628 246 €	4 307 426 €	8 180 378 €
Epargne brute hors effet des provisions	6 491 071 €	6 609 237 €	7 628 596 €	4 326 476 €	3 961 457 €
Capacité de désendettement en année*	1,4	2,9	0,9	2,2	1,1

* La moyenne de ce ratio pour les communes de même strate est de 5,20 ans.

En 2023, le service de la dette représente 631 000€ et en 2024, l'enveloppe dédiée au remboursement de la dette sera de 714 000€, ce qui représente 28€ par habitant, contre 124€ pour les communes de même strate. L'encours de dette est inférieur à 10 millions d'euros



Synthèse de la dette au 16 novembre 2023

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
9 758 639.73 €	3,52 %	26 ans et 2 mois	14 ans et 10 mois

Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
CREDIT FONCIER DE FRANCE	5 578 891.26 €	57,17 %
DEXIA CL	2 604 806.27 €	26,69 %
Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail	1 373 040.00 €	14,07 %
C.R.A.M.	201 902.20 €	2,07 %

Dette par type de risque (avec dérivés)

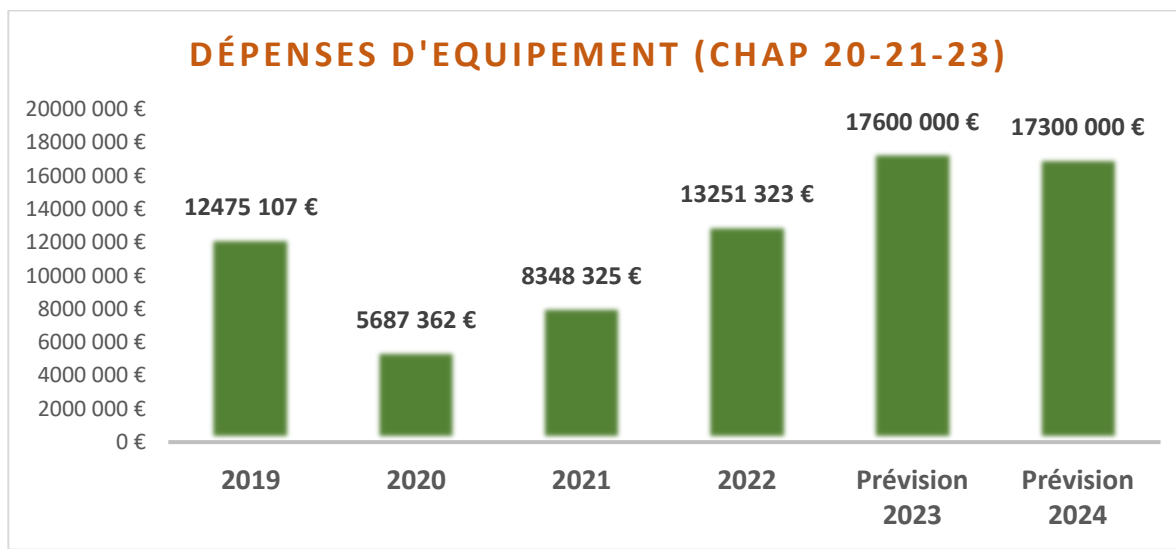
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	4 179 748.47 €	42,83 %	2,65 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Livret A	5 578 891.26 €	57,17 %	4,17 %

Dette par année

	2023	2024	2025	2026
Encours moyen	9 878 129 €	9 504 138 €	9 121 962 €	8 733 001 €
Capital restant dû sur la période	372 184 €	379 624 €	387 331 €	395 317 €
Intérêts payés sur la période	259 137 €	334 570 €	* 327 504 €	* 307 230 €
Taux moyen sur la période	3,29 %	3,50 %	3,43 %	3,24 %

2.4 – UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT IMPORTANT – LA POURSUITE DES PROJETS DE TRANSFORMATION DE LA GARDE

La commune entend poursuivre en 2024 son programme d'investissements au travers de la réalisation de grands projets structurants.



Les années 2023, 2024 et 2025 sont des années de forts investissements.

De l'ordre de 17 Millions d'euros pour 2023 et 2024 et plus de 14 millions pour 2025.

A noter toutefois que la réalisation effective des crédits de paiement demeure une donnée complexe à appréhender car dépendante de la réalité d'exécution des travaux et de mandatements

Les montants affichés pour 2023 et les années suivantes restent des estimations mais le volume global pluriannuel est confirmé.

L'année 2023 a vu la concrétisation de deux projets majeurs du mandat :

- L'ouverture de la nouvelle Ecole Séverine Mignoné
- La finalisation des travaux d'extension du cimetière
- Mais aussi la réalisation de plusieurs initiatives de désimperméabilisation des sols, la principale étant les travaux de la cour de l'école Delplace, et de passages en leds (tous les bâtiments de la petite enfance et le stade G Moquet).

L'année 2024 sera marquée quand à elle, par :

- les travaux de la 1ère phase du pôle multiculturel : construction du Pôle culturel et la Réhabilitation de la Maison Communale Gérard Philippe
- les travaux de la 1ère phase du projet de réhabilitation du centre-ville
- le démarrage des travaux de construction de l'Ecolo-crèche Les Lucioles
- la réception des travaux de la phase 2 du confortement de la falaise de Massacan

Au travers de chacun de ces projets, la commune renforce son ambition environnementale, mais elle ne s'arrête pas là aussi en 2024, seront également réalisés les travaux de création de trois centrales photovoltaïques en auto consommation collective, la poursuite du passage en leds et la rénovation énergétique de nos bâtiments.

Les engagements pluriannuels via les autorisations de programmes (AP/CP)

Libellé	2023	2024	2025	2026
PPI 54 - RECONSTRUCTION MARIE-CURIE		50 000		
PPI 77 - AMENAGEMENT CENTRE VILLE	589 932	1 000 000	500 000	500 000
PPI 70 - CRÊCHE LES LUCIOLES	300 000	1 500 000	1 100 000	
PPI 60 - EXTENSION DU CIMETIERE	1 450 000			
PPI 74 - MASSACAN	1 225 000	2 000 000		
PPI 53 - PÔLE CULTUREL	1 590 000	6 850 000	7 500 000	3 230 000
PPI 71 - RECONSTRUCTION ECOLE MIGNONE	3 140 000	80 000		
Total	8 294 932	11 480 000	9 100 000	3 730 000

Les engagements pluriannuels via les programmes pluriannuels

Libellé	2023	2024	2025	2026
PPI 78 - CHAPELLE BOROMEE		50 000	50 000	535 000
PPI 67 - CONFORTEMENT DU ROCHER	60 000	200 000	540 000	1 000 000
PPI 68 - EXTENSION SALLE DE BOXE G. MOQUET	2 000			
PPI 75 - PHOTOVOLTAIQUE EN ACC	200 000	585 000		
PPI 62 - RENOVATION ECLAIRAGE BAT ET EQT PUBLICS	600 000	110 000	70 000	
PPI 79 - RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	400 000	365 000	100 000	
PPI 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEE A TPM	1 559 459	1 559 459	1 559 459	1 559 459
PPI 63 - VIDEO PROTECTION		50 000	50 000	50 000
PPI 69 - VILLA JEANNE	85 000	150 000		
Total	2 906 459	3 069 459	2 369 459	3 144 459

2.5 – LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Pour le financement de ces projets, priorité sera donnée à la préservation d'une capacité d'autofinancement et à l'obtention de financements extérieurs.

La recherche active de subventions reste une priorité pour l'ensemble des projets de la Commune.

La mise en place de notre PPI génère automatiquement un remboursement de TVA par le fonds de compensation. Le FCTVA pour 024 (sur les dépenses de 2022) estimé à 1,3 millions €

La reprise d'une partie des participations prises à la Caisse d'Epargne est étudiée.

Aussi l'équilibre de gestion entre l'autofinancement dégagé et les recettes prévisionnelles confirme le non recours à l'emprunt.



Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20231127-DEL2023-10002-DE
Date de télétransmission : 09/12/2023
Date de réception préfecture : 09/12/2023